



Réponse du Conseil communal à l'interpellation n° 11-620 du Groupe socialiste intitulée « Pour un crédit responsable »

(Du 1^{er} février 2012)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 7 novembre 2011, le Groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts, a déposé l'interpellation suivante :

Les vagues successives de la crise dite des « subprimes » n'ont pas fini de mettre à mal notre économie et nos collectivités publiques. Le front s'étant notamment déplacé sur le terrain du crédit, les banques, dans leur perpétuelle recherche de profits à court terme, font volontiers les yeux doux aux collectivités publiques, pour qu'elles renouvellent leurs emprunts auprès d'elles.

Nous estimons qu'une collectivité publique a une responsabilité à ne pas encourager certains établissements bancaires dans leurs errements. Le budget 2012 présente dans la liste des emprunts plusieurs créances auprès de la banque Dexia, désormais tristement célèbre pour sa faillite due à une politique de crédit inconsidérée. Une fois encore, la partie investissement d'une banque entraîne dans sa chute ses activités commerciales et l'épargne de ses clients.

Nous souhaitons donc savoir, afin d'éviter que notre Ville soit cliente de banques aux pratiques dévastatrices, quelles mesures le Conseil communal entend prendre pour s'assurer que la politique financière menée par les banques auprès desquelles nous contractons un emprunt ne relève pas de ce que nous appelons « le capitalisme de casino ».

Conformément à l'article 57 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

Jadis, monde bancaire et acteurs économiques étaient actifs dans les mêmes circonscriptions. Les banques de la place pouvaient même se concerter pour fixer les taux de rémunération des bons de caisse, par exemple. Les rapports de gestion et des comptes de la Ville de Neuchâtel, sans remonter trop loin dans l'histoire, présentaient une liste de prêteurs aux noms bien de chez nous. On y retrouvait les banques suisses, mais également une panoplie de compagnies d'assurances, dont certaines ont disparu depuis lors ou ont été absorbées par des groupes internationaux. Les caisses de pensions complétaient ce paysage de prêteurs.

Le fonctionnement de proximité a fait place à une gestion plus large de la dette. Afin de limiter les frais, des enveloppes plus importantes d'emprunts ont été conclues. Le nombre d'acteurs économiques capables de mettre à disposition les sommes nécessaires au bon fonctionnement de la Ville s'en est trouvé diminué.

Dans les années 90, on observe sur le marché suisse une percée des "prêteurs autrichiens". Des conditions attractives et très concurrentielles ont en séduit plus d'un. A cette époque-là, les taux d'intérêts aux collectivités publiques s'élevaient à 6-7% !

Les taux d'intérêts favorables proposés par divers acteurs étrangers, que les instituts financiers locaux n'ont pas pu suivre, ont permis aux collectivités publiques d'alléger le service de la dette tout au long de cette dernière décennie.

Dans cet environnement, la Ville a poursuivi une politique réfléchie de recherche de financement et de renouvellement de sa dette. Elle a conjugué maintien d'une diversification des prêteurs et recherche des conditions les plus avantageuses du moment. Afin d'éviter des « goulets d'étranglement », les montants d'emprunts arrivant à échéance ont, dans la mesure du possible, été étalés dans le temps. Cette manière de procéder permet de minimiser les risques de hausse de taux, parfois brutaux, qui peuvent surgir.

L'analyse du risque, négligée lorsque les instituts financiers prêtaient aux collectivités publiques, a fait une entrée remarquée en Suisse avec "l'affaire de Loèche-les-Bains". Une collectivité publique pouvait faire faillite. Actuellement ce n'est plus un tabou, même pas pour un pays.

La Ville a voulu cerner cette notion du risque au travers d'une analyse de

rating par l'agence de notation Moody's. En effet, début 2000, le risque "Ville de Neuchâtel " était jugé trop lourd par certains prêteurs, en raison du fort endettement lié à l'époque à la responsabilité financière des hôpitaux, en particulier. La note délivrée par l'agence (Aa3) a permis de "rassurer les marchés".

Par ailleurs, certains prêteurs, en particulier les caisses de pensions et les compagnies d'assurances, ont, dès 2006, remanié leur portefeuille et ont cédé des emprunts à d'autres acteurs financiers. Dexia, par l'intermédiaire de son département collectivités publiques, a été particulièrement dynamique. Notre "exposition" à Dexia s'en est trouvée augmentée de manière importante, sans volonté de notre part. Pour y remédier, nous avons cessé de conclure des emprunts avec cette institution. Le dernier emprunt conclu directement avec Dexia date de 2006. Actuellement, le total des emprunts de la Ville auprès de la banque Dexia s'élève à 50 millions de francs. Par le jeu des échéances, il sera ramené à fin avril 2012, à 35 millions de francs, soit le 9% du total de la dette à long terme.

Les turbulences des marchés financiers, avec la crise des subprimes et le choc provoqué par la disparition de la banque d'investissement Lehman Brothers, ont conduit les banques centrales à baisser fortement leur taux de référence. De nombreux instituts bancaires ont dû revoir leurs positions et procéder à une recapitalisation importante de leurs fonds propres. La méfiance s'est installée également entre banques par le jeu des prêts interbancaires. Les banques centrales et les États ont ainsi dû jouer le jeu de prêteur de dernier ressort, évitant ainsi une crise de liquidités majeure. Les banques fortement exposées ont vu leur taux de refinancement s'accroître très brutalement. Ainsi en est-il allé de la banque Dexia. En octobre dernier, elle a été démantelée et son activité de prêts a été confiée à la Banque postale.

Les conditions de taux avantageux tels que pratiquées actuellement ont écarté certains acteurs financiers. Ainsi, sauf marge de crédit suffisante, les caisses de pensions ne sont plus enclines à prêter, devant assurer un certain rendement.

La Ville de Neuchâtel, en tant qu'acteur économique, est amenée à prendre des engagements dans un environnement qui change rapidement. Sur le vu des taux actuels, historiquement bas, les emprunts à long terme sont privilégiés. Une bonne santé financière constitue le meilleur garant pour naviguer dans les eaux parfois très tumultueuses des marchés des capitaux. Notre travail consiste à assurer une bonne diversification tant des échéances que des prêteurs, ceux-ci devant bien

sûr être évalués. Cela étant, nous ne sommes pas à l'abri d'un resserrement des lignes de crédit, tant le risque "Neuchâtel" est toujours présent. En effet, c'est désormais sur l'ensemble du canton que les prêteurs potentiels font leurs évaluations. Dès lors que celles-ci ne sont pas bonnes, le risque existe d'un resserrement du crédit, et, corolaire, d'une augmentation du coût des emprunts. Le phénomène est déjà perceptible.

En bref, nos services, dont l'activité a été couronnée par un premier rang au classement des villes de Suisse les mieux gérées en 2009 (6^e place en 2010, sur 20), observent soigneusement le marché et veillent à profiter des opportunités dans le respect des exigences exposées ci-avant.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n° 11-620.

Neuchâtel, le 1^{er} février 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol